

→ Direction la Faculté de Psychologie
Le Secrétariat Général

DÉLIBÉRATION N° CPSYCHO_260917-03

Séance du 17 septembre 2026

Point 2.2– Approbation des RG3C et des M3C de LAS 1 Psychologie

LE CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE de PSYCHOLOGIE

- VU Le code de l'éducation ;
- VU Les statuts et le règlement intérieur de Nantes Université ;
- VU Le règlement intérieur du Pôle Humanités voté au CA de Nantes Université N° CA_221125-03 du 25 novembre 2022 ;
- VU Les statuts de la Faculté de Psychologie ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 29

Nombre de votants : 19

Dont nombre de procurations : 3

Par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Article n°1 : Approbation

Le Conseil de Faculté de Psychologie approuve, pour l'année universitaire 2026-2027, le Règlement Général et les Modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour la maquette pédagogique : LAS 1 Psychologie. Les documents y relatifs sont annexés à la présente délibération.

Article n°2 : Publication et exécution

La Secrétaire Générale de la Faculté de Psychologie est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université et transmise à la Rectrice.

À Nantes, le 17 septembre 2026

Pour la Directrice de la Faculté de Psychologie
Et par délégation
Solène MAINTEROT
Secrétaire Générale de la Faculté de Psychologie



Fabienne COLOMBEL
Directrice de la Faculté
De Psychologie

Extrait transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le :
Publié le :

Principes généraux des M3C – Parcours L.AS1 Psychologie 2026/2027

Le règlement général des formations PASS et L.AS voté par le conseil académique de Nantes Université le 20 septembre 2024 s'applique.

La Faculté de Psychologie complète ce règlement général par son règlement spécifique pour le parcours L.AS1 Psychologie comme suit :

1. Une année d'étude est validée dès lors que les 6 blocs sont validés.
2. Un bloc est validé sans compensation si sa moyenne est supérieure ou égale à 10 sur 20.
3. Au sein d'une année, les possibilités de compensation sont totales entre EC et/ou UE et entre blocs. Toutefois, pour le bloc Transversal du deuxième semestre, si la moyenne obtenue à l'EC statistiques est inférieure à 8 sur 20 alors la compensation entre ne s'applique pas et le bloc ne peut pas être validé.
4. Lorsqu'un bloc est validé (avec ou sans compensation entre blocs), tous les EC constituant ce bloc sont automatiquement validés.
5. La règle générale veut qu'il ne soit pas possible de renoncer à la compensation entre EC sauf cas particuliers détaillés plus bas.
6. Les étudiants doivent se rendre disponibles pendant l'ensemble des périodes des examens terminaux, notamment en cas de modification du calendrier des épreuves durant lesdites périodes.
7. Conformément à l'arrêté Licence, la seconde chance est de droit. Une seconde session d'examen est organisée pour les EC non validés.
8. L'inscription à cette seconde session d'examen n'est pas automatique : l'étudiant doit la demander selon les modalités fixées par la Faculté de Psychologie.
9. L'étudiant doit repasser en seconde session uniquement les examens des EC (au sein des blocs non validés ni directement ni par compensation) pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20, et pour lesquels aucun report de note n'est prévu en seconde session.
10. Une fois les notes et résultats de Session 1 arrêtés par le jury, et lorsqu'une note ou un résultat compromet sérieusement les chances de poursuite d'études d'un étudiant, et qu'une seconde session est organisée, celui-ci peut solliciter une renonciation de

certaines notes auprès du président du jury, dans un délai fixé par la Présidente de jury. Entre les 2 sessions d'une même année, l'étudiant peut donc renoncer à une ou plusieurs note(s) d'EC obtenue(s) par compensation si une seconde session est déjà prévue dans les M3C et s'il veut la ou les améliorer

11. Une fois validée par la Présidente de Jury, toute demande de renonciation est définitive. Un étudiant qui a sollicité la renonciation d'une note ne peut demander l'annulation de cette renonciation. Dès lors que la renonciation d'une note est validée par la Présidente de Jury, l'étudiant doit obligatoirement s'inscrire à la session 2 pour cette épreuve. Si elle est validée par la Présidente de jury, la renonciation d'une note entraîne automatiquement l'annulation de cette note. Si l'étudiant ne s'inscrit pas et s'il ne se présente pas à l'épreuve, la note à laquelle il a renoncé, sera remplacée par un 0 d'absence.
12. La note obtenue à la seconde session d'examen annule et remplace la note obtenue à la première session d'examen. La moyenne est recalculée.
13. En cas d'absence à un examen terminal ou à un contrôle continu pour lequel aucun report de note n'est prévu en seconde session, l'étudiant reçoit un zéro d'absence. En cas d'absence à un contrôle continu pour lequel la note est reportée en seconde session, l'étudiant reçoit également un zéro d'absence, sauf présentation d'un justificatif d'absence pour cause de décès d'un proche ou d'hospitalisation en urgence (la recevabilité des justificatifs est laissée à l'appréciation du jury) ; dans ce cas de figure, un examen de rattrapage est proposé à l'étudiant pour ce contrôle continu.
14. Si un ou plusieurs blocs ne sont pas validés à l'issue de la seconde session, l'étudiant ne valide pas son année de Licence. En cas de redoublement en Licence 1 de Psychologie, l'étudiant devra repasser l'ensemble des EC des blocs non validés.
15. A l'issue de la Session 2, les redoublants peuvent demander à renoncer au bénéfice de notes ou de résultats qu'ils souhaitent améliorer. L'étudiant peut donc renoncer à une ou plusieurs note(s) d'UE acquises (avec ou sans compensation) s'il veut la ou les améliorer. Il doit établir sa demande au moment de la rentrée, adressée à la Présidente du jury de la formation, dans un délai fixé par la Présidente de jury et présenté lors de la pré-rentrée universitaire.
16. A l'issue de la Session 2, si la demande de renonciation est acceptée, l'étudiant doit repasser tous les examens (CC et ET) associés à cette UE, que les notes obtenues à ces examens soient inférieures ou supérieures à 10. L'étudiant devra repasser l'ensemble des

EC de cette UE, même s'il a obtenu des notes supérieures ou égales à 10 aux CC comme aux ET.

17. A l'issue de la session 2, si l'étudiant souhaite renoncer à une note d'UE disciplinaires ou transversales ayant permis la validation par compensation d'autre UE disciplinaires ou transversales, alors il devra aussi renoncer à l'UE validée par compensation et repasser tous les EC qui la composent
18. Un étudiant non admis en LAS 1 Psychologie en 24-25 qui s'inscrit en tant que redoublant en L1Psychologie en 25-26, devra repasser les UE Complémentaires considérées non équivalentes aux UE du Bloc Santé proposé en LAS 1.
19. Les règles générales d'évaluation pour les étudiants « Programme d'échange international » (document joint) s'appliquent à ce parcours.
20. Les règles d'utilisation de l'IAG définies dans « La charte d'utilisation des IAG par les étudiants » s'appliquent à ce parcours.

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session					Deuxième session		
					Régime ordinaire					Régime ordinaire		
					Contrôle continu			Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal	
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	QCM	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2				
BLOC DISCIPLINAIRE 1												
PLGPPC1U01	Psychologie disciplinaire 1	Psychologie Clinique	PLGPPC1E1A	4	1,8		0,4	1,8	QCM 30mn	2,2	1,8	QCM 30min
		Psychologie Cognitive	PLGPPC1E1B	4	1,8		0,4	1,8	QCM 30mn	2,2	1,8	QCM 30min
		Psychologie du Développement	PLGPPC1E1C	4			0,4	3,6	QCM 30mn	0,4	3,6	QCM 30min
		Psychologie Sociale	PLGPPC1E1D	4	1,8		0,4	1,8	QCM 30mn	2,2	1,8	QCM 30min
		Psychobiologie	PLGPPC1E1F	2	0,9		0,2	0,9	QCM 30mn	1,1	0,9	QCM 30mn

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session										Deuxième session					
					Régime ordinaire					Dispensé d'assiduité					Régime ordinaire			Dispensé d'assiduité		
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu		Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal	
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	ETDA	Type & durée	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2		Notes non reportées en Session 2							
BLOC TRANSVERSAL 1																				
PLGPPC1U02	Compétences transversales 1	Anglais	PLGPPC1E2A	2	1	1			1 oral	1 écrit					1	1	rédac 1h	1	1	rédac 1h
		MTU & Projet Voltaire	PLGPPC1E2B	1		1					1	QCM et ou rédac 1 heure			0	1	1h QCM et ou redac	0	1	1h QCM et ou rédac

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Coefficient de l'EC	Première session										Deuxième session					
				Régime ordinaire										Régime ordinaire					
				Contrôle continu						Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal				
				Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	QCM	QCM	Dossier	Dossier	Oral	Ecrit	Dossier	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Oral	Dossier	Type & durée	
				Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2							
BLOC SANTE 1																			
M11OS01	OS CHIMIE- BIOCHIMIE		4								4		QIM 45 min		4			QIM 45 min	
M11OS02	OS BIOLOGIE CELLULAIRE		2								2		QIM 45 min		2			QIM 45 min	
M11OS03	OS PHYSIQUE- BIOPHYSIQUE		1,5								1,5		QCM 30 min		1,5			QCM 30 min	
M11OS04	OS ANATOMIE		1,5								1,5		QCM 30 min		1,5			QCM 30 min	

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session										Deuxième session				
					Régime ordinaire										Régime ordinaire				
					Contrôle continu						Examen terminal				Contrôle continu	Examen terminal			
					Ecrit et/ou oral	Ecrit et/ou oral	QCM	QCM	Dossier	Dossier	Oral	Ecrit	Dossier	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Oral	Dossier	Type & durée
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2						
PASS S1																			
PLGPPC1U04	Psychologie Fondamentaux 1	Psychologie Clinique et Psychologie Cognitive	PLGPPC1E4A	6								3		QCM et ou QCS 1h		3			QCM et ou QCS 1h
		Psychologie du Développement et Psychologie Sociale	PLGPPC1E4B									3		QCM et ou QCS 1h		3			QCM et ou QCS 1h
PLGPPC1U05	Psychologie de la Santé 1 Introduction	Variables psychologiques en jeu dans la santé	PLGPPC1E5A	3								3		QCM et ou QCS 1h30		3			QCM et ou QCS 1h30
		Prévention et prise en charge en santé	PLGPPC1E5B																
		Recherches en psychologie en santé	PLGPPC1E5C																

Code pédagogiqu e UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session				Deuxième session		
					Régime ordinaire				Régime ordinaire		
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal	
					Ecrit et/ou oral et /ou dossier	Ecrit et/ou oral et /ou dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2				
BLOC DISCIPLINAIRE 2											
PLGPPC2U0 1	PSYCHOLOGIE DISCIPLINAIRE 2	Psychologie Clinique	PLGPPC2E1A	4	2		2	QCM 30min	2	2	QCM 30min
		Psychologie Cognitive	PLGPPC2E1B	4	2		2	QCM 30min	2	2	QCM 30min
		Psychologie du Développement	PLGPPC2E1C	4	2		2	QCM 30min	2	2	QCM 30min
		Psychologie Sociale	PLGPPC2E1D	4	2		2	QCM 30min	2	2	QCM 30min
		Psychobiologie	PLGPPC2E1F	2	1		1	QCM 30mn	1	1	QCM 30min

Code pédagogiqu e UE	Nom UE	EC	Code pédagogique EC	Coefficient de l'EC	Première session				Deuxième session		
					Régime ordinaire				Régime ordinaire		
					Contrôle continu		Examen terminal		Contrôle continu	Examen terminal	
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2				
BLOC TRANSVERSAL 2											
PLGPPC2U0 2	compétences transversales 2	Anglais	PLGPPC2E2A	1	0,5	0,5			0.5	0.5	QCM et ou rédac 1h
		Statistiques	PLGPPC2E2B	1 (note seuil 8)	0.05		0.95	QCM et ou rédac 1h	0.05	0.95	QCM et ou rédac 1h
		Ouverture Professionnelle	PLGPPC2E2C	1		1			0	1	QCM et ou rédac 1h

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Coefficient de l'EC	Première session				Deuxième session		
				Régime ordinaire				Régime ordinaire		
				Contrôle continu				Contrôle continu	Examen terminal	
				Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée
				Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2				
BLOC SANTE 2										
M12OS01	OS BIOSTATISTIQUES	1			1	QCM 30 min		1	QCM 30 min	
M12OS02	OS HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE	2			2	QCM 30 min		2	QCM 30 min	
M12OS03	OS PHYSIOLOGIE	2			2	QCM 30 min		2	QCM 30 min	
M12OS04	OS MEDICAMENT	2			2	QCM 30 min		2	QCM 30 min	
M12OS05	OS SANTE PUBLIQUE	1			1	QCM 30 min		1	QCM 30 min	
M12OS06	OS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	1			1	QCM 10 min		1	QCM 10 min	

Code pédagogique UE	Nom UE	EC	Code EC	Coefficient de l'EC	Première session					Deuxième session		
					Régime ordinaire					Régime ordinaire		
					Contrôle continu		Examen terminal			Contrôle continu	Examen terminal	
					Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Ecrit et/ou oral et/ou dossier	Oral	Ecrit	Type & durée	notes reportées de la Session 1	Ecrit	Type & durée
					Notes reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2	Notes non reportées en Session 2				
PASS S2												
PLGPPC2U04	Psychologie Fondamentaux 2	Psychologie Clinique et Psychologie Cognitive	PLGPPC2E4A	6				3	QCM et ou QCS 1h		3	QCM et ou QCS 1h
		Psychologie du Développement et Psychologie Sociale	PLGPPC2E4B					3	QCM et ou QCS1h		3	QCM et ou QCS 1h
PLGPPC2U05	Psychologie de la Santé 2 Introduction	Variables psychologiques en jeu dans la santé	PLGPPC2E5A	3				3	QCM et ou QCS 1h30		3	QCM et ou QCS1h30
		Prévention et prise en charge en santé	PLGPPC2E5B									
		Recherches en psychologie en santé	PLGPPC2E5C									

Règles d'évaluation pour les étudiants « Programme d'échange international » en Licence et Master de Psychologie

Cas particulier de l'évaluation par un regroupement d'épreuves

Lorsque plusieurs matières (une UE ou un groupe d'EC au sein d'une UE) sont évaluées par un regroupement d'épreuves, les étudiants « Programme d'échange international » doivent obligatoirement être inscrits à l'ensemble des EC qui font l'objet d'une évaluation commune.

Situations pouvant donner lieu à un aménagement des examens

1. Les étudiants « Programme d'échange international » peuvent demander un aménagement des examens dans deux situations : 1) en Session 1 ou en Session 2, lorsqu'il existe un chevauchement entre deux examens ; 2) en Session 2 uniquement, lorsque l'étudiant a quitté le pays et ne peut pas se déplacer pour passer l'examen.
2. Les étudiants « Programme d'échange international » disposent par ailleurs des mêmes possibilités d'aménagement pour situations particulières (maladie...) que les étudiants non-« Programme d'échange international ». Ces aménagements sont traités de la même façon que pour les étudiants non-« Programme d'échange international ».

Aménagements autorisés

1. Lorsque l'aménagement demandé concerne un examen sur table :
 - a. En cas de chevauchement d'examen (Session 1 ou Session 2) : un examen de remplacement doit être organisé à une date différente (au sein du calendrier normal des examens). Cet examen doit porter sur un sujet différent de l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international », et doit avoir lieu dans les mêmes conditions (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...).
 - b. En cas d'étudiant ayant quitté le pays (Session 2 uniquement) : l'examen doit être passé dans l'université d'origine de l'étudiant, dans les mêmes conditions d'évaluation et de surveillance que pour les étudiants non-« Programme d'échange international ». Cet examen doit si possible être passé au même moment que pour les étudiants non-« Programme d'échange international » ; dans le cas où l'heure de l'épreuve et le décalage horaire ne

le permettent pas, l'examen devra obligatoirement porter sur un sujet différent de l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international ».

2. Lorsque l'aménagement demandé concerne un examen oral :

- a. En cas de chevauchement d'examen (Session 1 ou Session 2) : un examen de remplacement doit être organisé à une date différente (au sein du calendrier des examens). Cet examen doit avoir lieu dans les mêmes conditions que l'examen des étudiants non-« Programme d'échange international » (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...).
- b. En cas d'étudiant ayant quitté le pays (Session 2 uniquement) : l'examen peut être organisé en distanciel, dans les mêmes conditions que pour les étudiants non-« Programme d'échange international » (même durée, même temps de préparation, mêmes conditions d'accès à des documents autorisés ou non...). Pour cet aménagement, l'étudiant doit disposer d'une connexion internet stable ; l'examen doit avoir lieu en visioconférence, l'étudiant devant disposer d'une caméra lui permettant d'être visible pendant l'examen ; la caméra doit permettre à l'évaluateur de s'assurer de l'absence d'autres personnes ou de documents de cours dans la pièce et de contrôler l'identité de l'étudiant.

3. Lorsque l'aménagement demandé concerne un contrôle continu : selon le format de l'examen, les règles d'aménagement pour un examen sur table ou un examen oral s'appliquent. En cas de chevauchement d'examens pour un contrôle continu, deux autres aménagements sont possibles :

- a. Si le contrôle continu a lieu séparément pour chaque groupe TD, l'étudiant peut passer l'examen avec un autre groupe que le sien.
- b. S'il existe un Examen Terminal spécifique aux étudiants Dispensés d'Assiduité (ETDA), l'étudiant peut passer cet ETDA (attention, les étudiants « Programme d'échange international » ne peuvent participer à l'ETDA dans la même salle que les étudiants dispensés d'assiduité : il est nécessaire de prévoir une salle et un surveillant spécifiques).

Procédure d'aménagement

1. Les situations qui demandent un aménagement des examens sont identifiées par les responsables ou coordinateurs des relations internationales, qui transmettent ensuite une demande d'aménagement au secrétariat pédagogique concerné.
2. Le secrétariat pédagogique transmet la demande d'aménagement à l'enseignant responsable de l'épreuve, ainsi qu'au jury de l'année correspondante.
3. Dans le cas où l'enseignant et le jury choisissent d'organiser une épreuve de remplacement sur un créneau différent, le secrétariat pédagogique :
 - a. choisit un nouveau créneau, en concertation avec l'étudiant concerné et l'enseignant ;
 - b. réserve une salle ;
 - c. émet une convocation formelle à destination de l'étudiant ;
 - d. réceptionne le nouveau sujet d'examen, préalablement validé par le jury ;
 - e. prépare la feuille d'émargement, le sujet d'examen, et une copie d'examen ;
 - f. vérifie que l'enseignant est disponible pour surveiller l'examen ou
 - g. recherche le cas échéant un autre surveillant.

Aménagement général pour les examens sur table

1. Tous les étudiants « Programme d'échange international » sont autorisés à se présenter aux examens sur table avec un dictionnaire monolingue ou bilingue, sans annotations. Le dictionnaire devra être vérifié par le surveillant d'examen.
2. Tous les étudiants « Programme d'échange international » sont autorisés à reporter la mention "Étudiant « Programme d'échange international »" en tête de leur copie d'examen.